



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 15 décembre 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 20	Conseiller(s) absent(s) : 4
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 22	

Date de la convocation : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M et MMES. GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane, DANSOU Viviane



DELIBERATION N° 02025_083: décision modificative n°2

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA BOURGES, adjointe au Maire chargée des Finances et aux Transports, relatif au vote de la décision modificative n°2 du budget communal 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés au budget primitif de la commune, concernant l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2025, afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2313 - Constructions (en cours)		70 000,00 €		
Total chapitre 041 - Opérations patrimoniales		70 000,00 €		
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				70 000,00 €
Total chapitre 041 - Opérations patrimoniales				70 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	70 000,00 €		70 000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Patrick OFFROY

Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>